

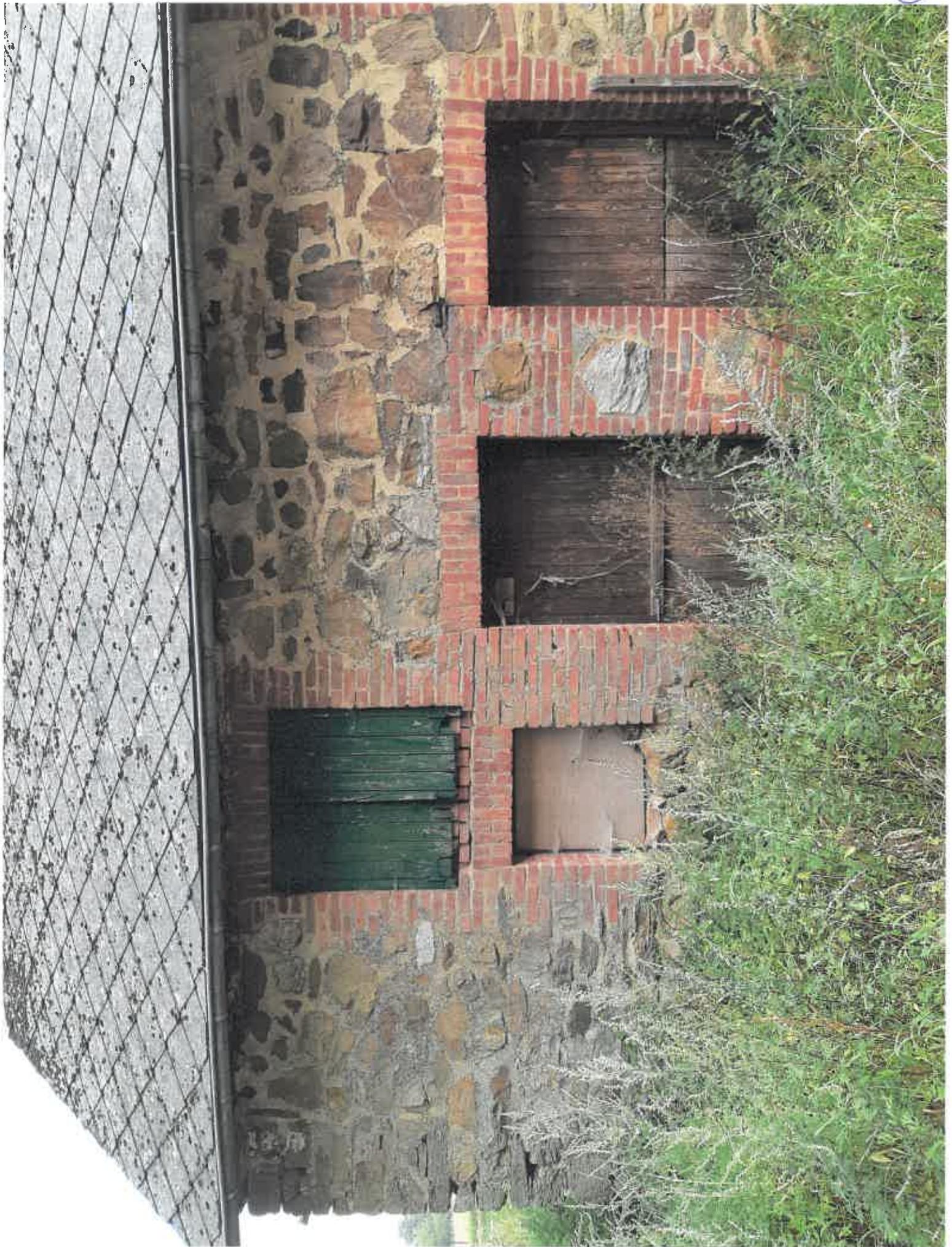
70001/00001
KIWANIS
17.12.2021

PROJET UN TEMPS POUR NOUS - WAVREUMONT :
Inventaire
KIWANIS JALHAY HAUTES FAGNES

1. Photographie de la voirie d'accès
2. Photographie du bâtiment de gauche, projet actuel
3. Photographie de près
4. De mieux en mieux
5. Annexe
6. Photographie de l'arrière du bâtiment de gauche : vu l'état du toit et de la charpente : on laisse tomber
7. Photographie du bâtiment de droite avec la partie déjà rénovée
8. Photographie de la partie à rénover
9. Pignon droit du bâtiment : bardage
10. Photographie du dos du bâtiment départ forêt
11. Projet réalisé par l'ASBL Un Monde à Part
12. Carnet édité pour des motifs esthétiques
13. Plan d'implantation du site
14. Statuts de l'ASBL Un Monde à Part
15. Acte notarié du projet immobilier











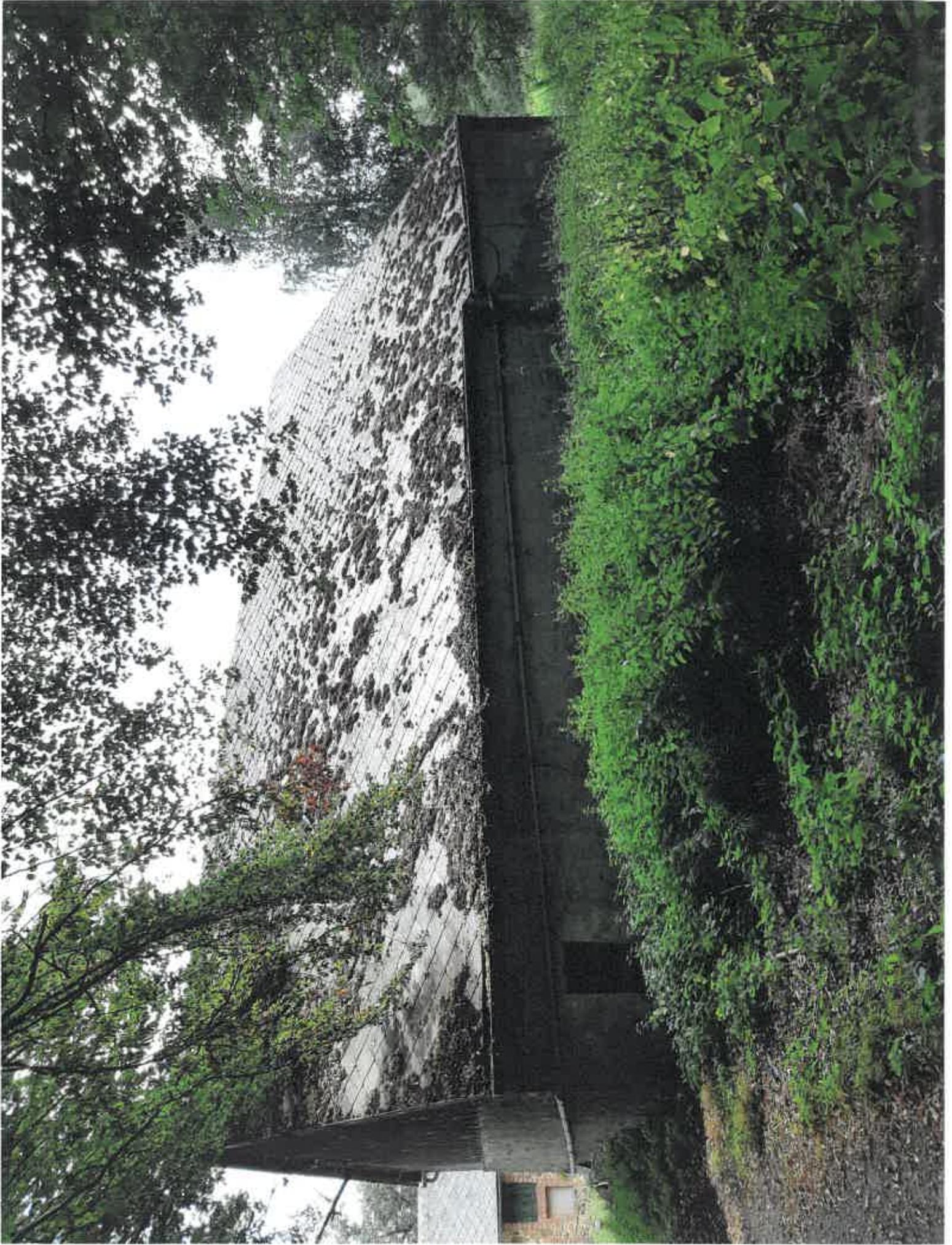


2









Un temps pour nous

dispositif pour le maintien du lien dans la
séparation



Le Projet « Un temps pour nous »

Une problématique, deux ASBL, un partenariat

Depuis plusieurs années, diverses personnes, professionnels du secteur ou militants d'ASBL actives dans le secteur de la pauvreté ou de l'Aide à la Jeunesse dans l'arrondissement de Verviers réfléchissent à différentes questions de fond. Parmi celles-ci, la difficile question du placement et du maintien du lien.

Sensibilisé à cette problématique, le conseil d'administration de l'ASBL « Un monde à part » a décidé d'en faire un axe majeur de son action, en rénovant dans cette finalité : *le maintien du lien*, un bâtiment de ferme dont elle dispose à Wavreumont (commune de Malmedy), non loin du gîte qu'elle gère déjà aujourd'hui. C'est l'origine du projet « un temps pour nous »

S'appuyant sur l'expérience de l'ASBL « chaînes de services et d'amitié » à Verviers, active depuis plusieurs décennies dans l'aide à l'enfance défavorisée (école de devoirs, animation de quartier, camps de vacances...), l'ASBL « Un monde à part » se propose de mettre également ce bâtiment à disposition de familles pour lesquelles quelques jours en famille hors du quotidien est un rêve inaccessible.

Nos intentions

Le souhait de notre ASBL est de mettre en place un outil permettant de favoriser le maintien du lien au sein des familles dont les enfants font l'objet d'un placement ou des familles qui vivent des grandes difficultés. Comment ? Concrètement, il s'agit de proposer à ces familles de partir le temps d'un week-end, dans un gîte, afin d'y passer moment privilégié avec leurs enfants. Nous imaginons donc un outil complémentaire à notre gîte de groupe qui permettrait l'accueil de parents et d'enfants quand le droit de visite est limité. Et ce, en ayant le souci que ce temps de vie familiale soit un temps de loisirs et de détente qui permette de recréer du lien ou de le maintenir dans un environnement et une approche non-contrôlante.

Une question de droits

L'intention de créer un dispositif de ce genre répond également à l'article 1er, paragraphe 10 du nouveau Code de l'Aide à la Jeunesse :

« L'aide et la protection se déroulent prioritairement dans le milieu de vie, l'éloignement de celui-ci étant l'exception. En cas d'éloignement, sauf si cela est contraire à l'intérêt de l'enfant ou du jeune, il est particulièrement veillé au respect de son droit d'entretenir des relations personnelles et des contacts directs avec ses parents. La possibilité d'un retour auprès de ses parents est évaluée régulièrement afin de réduire autant que possible la durée de l'éloignement. L'aide et la protection veillent à respecter et à favoriser l'exercice du droit et du devoir d'éducation des parents »

On retrouve d'ailleurs, dans la justification d'un amendement relatif à cet article, plusieurs références à la Cour Européenne et aux droits de l'homme en matière de droit au respect de la vie en famille :

« Cet amendement vise à suivre la recommandation du professeur Jacques Fierens concernant la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme en matière de droit au respect de la vie familiale. La Cour européenne a rappelé à de nombreuses reprises que « pour un parent et son enfant, être ensemble représente un élément fondamental de la vie familiale » et estime qu'une ingérence dans ce droit, protégé par l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme, ne peut être fondée que sur un « besoin social impérieux » (dernièrement Soares de Melo c. Portugal, 16 février 2016, § 88, et Barnea et Caldararu c. Italie, 22 juin 2017). La Cour a dit que « le fait qu'un enfant puisse être accueilli dans un cadre plus propice à son éducation ne saurait en soi justifier qu'on le soustraie de force aux soins de ses parents biologiques » (Soares de Melo c. Portugal, 16 février 2016, § 89). La Cour a également répété que l'éloignement de l'enfant du contexte familial est une mesure extrême à laquelle on ne devrait avoir recours qu'en tout dernier ressort. Pour qu'une mesure de ce type se justifie, elle doit répondre au but de protéger l'enfant confronté à un danger immédiat (Neulinger et Shuruck c. Suisse [GC], 6 juillet 2010, § 136). La durée du placement doit être la plus courte possible et tout doit être mis en œuvre pour maintenir les liens familiaux et faciliter le retour de l'enfant au sein de sa famille (Olsson c. Suède (n° 1), 24 mars 1988, §§ 72 et 81). La Cour européenne a aussi affirmé qu'« il est clair qu'il est tout autant dans l'intérêt de l'enfant que les liens entre lui et sa famille soient maintenus, sauf dans les cas où celle-ci s'est montrée particulièrement indigne : briser ce lien revient à couper l'enfant de ses racines » et qu'il en résulte « que l'intérêt de l'enfant commande que seules des circonstances tout à fait exceptionnelles puissent conduire à une rupture du lien familial, et que tout soit mis en œuvre pour maintenir les relations personnelles et, le cas échéant, le moment venu, « reconstituer » la famille » (Gnahoré c. France, 19 septembre 2000, § 59). Pour mieux tenir compte de cette jurisprudence, le principe fondamental 10°, qui comporte déjà le caractère subsidiaire de l'éloignement et le droit de l'enfant ou du jeune aux relations personnelles et aux contacts directs avec ses parents, est complété afin de viser explicitement le retour de l'enfant ou du jeune auprès de ses parents. »

Quelques constats

Pour les familles, les placements sont souvent vécus de manière très violente (à la fois par l'enfant et par les parents). Nous rejoignons cet avis et pensons d'ailleurs que ce sentiment est partagé par les professionnels de l'Aide à la Jeunesse. Il est d'ailleurs très difficile de prendre la mesure de la souffrance et de la culpabilité liées à la séparation. Cette violence ressentie pourrait s'expliquer notamment par un manque de compréhension du sens du projet d'éloignement des familles concernées par un placement.

De plus, les visites encadrées sont parfois mal vécues par les familles. Comment l'expliquer ? Nous pensons que le cadre proposé pour ces visites peut parfois sembler artificiel et manquer de naturel, de spontanéité. Les familles rapportent également des temps de visite trop espacés et trop courts. Serait-ce dû à un manque de moyens au niveau des services qui encadrent des rencontres parents-enfants ?

Les familles aspirent à voir leurs enfants dans de bonnes conditions, en étant respectées dans leur « culture familiale ». Nous observons effectivement qu'il existe trop peu « d'offres » qui permettent de travailler le lien à travers de véritables moments en famille (naturels, quotidiens et, lorsque c'est possible, avec la famille élargie). Tous ces éléments trouvent évidemment leur source dans une forte demande de la part des familles, qui souhaitent disposer d'un maximum d'outils pour maintenir un véritable lien avec leurs enfants.

De manière générale, nous constatons également que le manque de moyens du secteur de l'aide à la jeunesse amène à des placements trop longs. Les situations sont trop souvent traitées en urgence, dans des contextes familiaux de plus en plus dégradés par des conditions de vie tout le temps plus déplorables et des enfants de plus en plus carencés et fragilisés. Parfois, ces placements sont également éloignés géographiquement, ce qui complique évidemment la tâche des parents. Ceux-ci ne trouvent d'ailleurs pas toujours leur place dans le projet mis en place autour de l'enfant. Ce manque de moyens provoque également un grand risque de décrochage de la part des parents au cours de la première année de placement lorsque le lien est trop peu travaillé. Enfin, les retours en famille sont bien trop compliqués après un placement de longue durée.

Un autre constat qui nous semble primordial de relever est que si nous ne pouvons minimiser le nombre de placements décidés pour des motifs graves, il nous faut aussi considérer le nombre important de placements ordonnés et prolongés du fait de la grande précarité des conditions de vie des parents et de carences sur le plan éducatif. Mais qu'est-ce qui est mis en place afin d'agir sur les causes de ce constat et non pas sur ces conséquences ? L'expérience montre que des placements se prolongent parfois durant des années, ponctués par des droits de visites, mais sans que parents et enfants aient la possibilité de réellement « vivre ensemble », de faire l'expérience de temps de vie familiale.

C'est tout cela qui a suscité une envie d'imaginer, de penser autrement, de réfléchir à un dispositif alternatif. Que faire donc pour accompagner et soutenir les relations familiales quand il y a eu placement ? Comment créer les conditions pour que « ces parents qu'on ne regarde pas », se sentent exister, reprennent confiance en eux et puissent ainsi créer une autre façon de vivre leurs liens familiaux ? Comment créer un contexte qui permette aux parents de sortir d'une position unique de prise en charge, indispensable mais parfois vécue comme persécutante, pour être « pris en compte » en tant que personnes, et en tant que parents restaurant des liens de façon progressive avec leurs enfants ?

« Un temps pour nous » c'est inventer un espace où les parents peuvent « être », « vivre avec », et partager des moments de vie.

Des objectifs

- **Créer un lieu de vie qui accueille parents et enfants quand le droit de visite au domicile n'est pas possible en ayant le souci que ce temps de vie familiale soit un temps de loisirs, de détente qui permette de recréer des liens, en tenant compte du fait que la reprise de contact entre parents et enfants peut être complexe et génératrice de souffrances.**
- **Permettre aux familles, à travers ce lieu de vie, de passer du temps dans un lieu avec une approche non-contrôlante**
- **Permettre aux familles de profiter d'un lieu où elles pourront prendre plaisir à être ensemble et créer des souvenirs communs**
- **Permettre aux familles de se retrouver dans des conditions optimales pour le bon déroulement du séjour**
- **Offrir ce lieu de vie comme un « tremplin » pour parents et enfants afin que leurs rencontres puissent progressivement se dérouler de façon plus autonome**
- **Affirmer la place centrale des familles» Permettre aux fratries de se voir réunies**

Le bâtiment

Un bâtiment, une opportunité.

Situé sur la commune de Malmedy et géographiquement très proche de l'accès à l'autoroute, une ferme faisant anciennement partie du patrimoine du monastère de Wavreumont a été cédé par bail emphytéotique à l'ASBL « Un monde à part ».

Implantée dans un cadre champêtre, cette ancienne ferme requérait une rénovation importante afin de trouver son utilité dans le futur. Celle-ci a été pensée dans une logique globale. Pour ce faire, la collaboration avec un architecte était indispensable. Les potentialités remarquables de la ferme réservent de belles perspectives pour le projet « Un temps pour nous ».

L'ensemble des bâtiments a été divisé en trois parties :

- **l'ancien corps de logis a été transformé en conciergerie. Les travaux y sont terminés.**
- **Le corps de ferme sera transformé en un vaste espace polyvalent accessible tant aux occupants du projet « un temps pour nous », qu'aux occupants du gîte de groupe que l'ASBL possède à 400 mètres de là, ou même à des groupes indépendants, par exemple pour des activités « nature ». Cette partie du bâtiment doit être opérationnelle à l'été 2021**
- **les dépendances enfin qui sont l'objet du présent projet « un temps pour nous »**

S'y ajoute naturellement, à 400 mètres de là, par un chemin bordé de hêtres centenaires, le gîte de groupe (28 lits) que l'ASBL met depuis 15 ans à disposition de familles ou de groupes dont les moyens ne permettraient pas de construire un projet dans des locations « classiques »

La vie de jour : vivre ensemble

Vous l'aurez compris, un des objectifs du projet « Un temps pour nous » est de rassembler une famille (dans les limites de ce que rend possible le bâtiment, évidemment) afin créer un réel contexte de vie familial dans la construction d'un vivre ensemble qui favorise l'échange. Pour ce faire, il est important d'imaginer l'aménagement du bâtiment avec cette idée en tête : les espaces communs seront en communication les uns avec les autres.

Salon/salle à manger

Nous imaginons un séjour confortable, afin que chacun y trouve sa place. On y retrouvera des divans, un espace TV pour les soirées plus froides, un espace salle à manger avec une table qui permettra de prendre les repas ensemble mais aussi de jouer, par exemple, à des jeux de société.

Ce séjour profitera de l'essentiel du rez de chaussée du bâtiment. De plus et afin d'apporter suffisamment de lumière dans la pièce, une baie vitrée donnera sur le jardin et la prairie juste à côté.

Cuisine

La cuisine, ouverte sur le séjour, permettra à chacun de prendre part à l'organisation des repas.

Local de rangement

Un local de rangement, dans l'ancien fournil permettra d'entreposer du matériel mais aussi de déposer, par exemple, bottines et vêtements de pluie en revenant de balade.

Local technique

Un local dédié à la maintenance du bâtiment, au tableau électrique à la chaudière et aux autres aspects techniques complètera le rez de chaussée. Ce local serait « interdit » d'accès aux familles.

WC

La présence d'un WC au rez-de-chaussée est indispensable pour éviter aux familles de monter à l'étage lorsque cela n'est pas nécessaire.

La vie de nuit : dans l'intimité

Toujours dans une logique de détente et de loisirs, nous pensons qu'il faut que chaque famille soit mise dans de bonnes dispositions pour vivre un chouette moment avec son ou ses enfant(s). A contrario, il est important pour nous que chacun voit son intimité préservée lors de ces séjours. La chambre des parents et celle des enfants sont donc bien séparées par la mezzanine.

Chambres et salle de bains

Les chambres, installées à l'étage, dans la pente du toit, sont confortables mais d'une taille modeste afin de rester réaliste par rapport à la place disponible mais aussi parce que l'approche du séjour induit de passer un maximum de temps dans les espaces de vie commune.

La chambre adulte comprend un lit double, deux tables de nuit et une garde-robe. La chambre enfants comprend un lit superposé et un lit simple et deux petites garde-robes. La salle de douche située au rez de chaussée comprend une douche, un wc et un meuble de salle de bain avec lavabo, miroir et rangements.

L'extérieur

Outre une terrasse sous le poirier du jardin, un espace couvert (ancien hangar) prolonge le bâtiment. Le jardin est accessible tant depuis la cour de la ferme que depuis la terrasse.

Comme le bâtiment se trouve dans une zone rurale, source d'une reconnexion à la nature, les abords permettent l'organisation d'une vie à l'extérieur (quand la météo le permet, évidemment) : jeux d'enfants, barbecue, veillées autour d'un braséro, etc. L'aménagement des espaces extérieurs au bâtiment reste donc un point important à ne pas négliger.

Comme expliqué plus haut, la grange, l'ancien fenil, et les étables transformés en un vaste espace couvert seront accessibles aux familles pour leur permettre de vivre ce moment privilégié, ce « temps pour eux »

Merci de nous aider à aider.

Un temps pour nous

DISPOSITIF POUR LE MAINTIEN DU LIEN DANS LA SÉPARATION



Projection du bâtiment par l'architecte - André Schreuer - 2021

Le Projet

Une initiative, un partenariat

Fin 2017, le Conseil d'Arrondissement de l'Aide à la Jeunesse de Verviers met en place une première « co-formation », en partenariat avec le mouvement de lutte contre la pauvreté ATD Quart Monde. Cette formation réunit une vingtaine de professionnels de l'Aide à la Jeunesse (et quelques professionnels de différents secteurs) et 5 militants du mouvement ATD. Elle est basée sur la méthodologie du « croisement des savoirs » qui consiste à travailler en groupes de pairs. D'un côté les professionnels des autorités mandantes (SAJ, SPJ), d'un autre, les professionnels de services privés (AMO, SASE, SAPSE, ONE, CPAS...) et enfin, des militants qui ont l'expérience de la pauvreté et de l'Aide à la Jeunesse. C'est l'occasion de prendre du temps afin de se plonger plus concrètement dans différentes questions de fond. Par exemple, la question de la peur des familles face aux services de l'Aide à la Jeunesse. Ou encore la difficile question du placement et du maintien du lien.

Cette co-formation est un réel succès et suscite une envie de changement chez les participants. C'est à la demande des professionnels que le groupe continue de se réunir. L'année 2018 est donc rythmée par plusieurs rencontres de réflexion avec ces professionnels qui se mettent rapidement d'accord sur une piste d'action. Effectivement, suite à la visite de deux personnes actives dans

le projet « Espace de Vie » à Lille, le groupe se décide et entame la réflexion afin d'envisager la possibilité de penser et créer un dispositif du genre sur la place de Verviers.

L'année 2020 se voit chamboulée par une crise sanitaire sans précédent et l'avancement du projet est évidemment impacté. Ce dernier continue cependant son chemin et de nouvelles perspectives s'offrent à lui. C'est en fin d'année qu'un nouveau partenariat voit le jour avec l'ASBL « Un monde à Part ». Étant à la recherche d'une solution d'hébergement pour le projet « Un temps pour nous », nous avons, par hasard, été mis en contact avec l'ASBL. Cette dernière étant à la recherche d'un projet pour justifier la rénovation d'un bâtiment dont elle dispose à Wavreumont, non loin du gîte qu'elle gère déjà aujourd'hui.

L'année 2021 s'annonce sous les meilleurs auspices. Les autorités mandantes viennent de réaffirmer leur attachement à la concrétisation du projet. Celui-ci vient d'être validé par le Conseil de Prévention en tant que projet de prévention.

2

Nos intentions

Le souhait de notre groupe est de mettre en place un outil permettant de favoriser le maintien du lien au sein des familles dont les enfants font l'objet d'un placement ou des familles qui vivent des grandes difficultés. Comment ? Concrètement, il s'agit de proposer à ces familles de partir le temps d'un week-end, dans un gîte, afin d'y passer moment privilégié avec leurs enfants. Nous imaginons donc un outil supplémentaire qui permettrait l'accueil de parents et d'enfants quand le droit de visite est limité. Et ce, en ayant le souci que ce temps de vie familiale soit un temps de loisirs et de détente qui permette de recréer du lien ou de le maintenir dans un environnement et une approche non-contrôlante.

Une question de droits

L'intention de créer un dispositif de ce genre répond également à l'article 1er, paragraphe 10 du nouveau Code de l'Aide à la Jeunesse :

« L'aide et la protection se déroulent prioritairement dans le milieu de vie, l'éloignement de celui-ci étant l'exception. En cas d'éloignement, sauf si cela est contraire à l'intérêt de l'enfant ou du jeune, il est particulièrement veillé au respect de son droit d'entretenir des relations personnelles et des contacts directs avec ses parents et la possibilité d'un retour auprès de ses parents est évaluée régulièrement afin de réduire autant que possible la durée de l'éloignement. L'aide et la protection veillent à respecter et à favoriser l'exercice du droit et du devoir d'éducation des parents »

On retrouve d'ailleurs, dans la justification d'un amendement relatif à cet article, plusieurs références à la Cour Européenne et aux droits de l'homme en matière de droit au respect de la vie en famille :

« Cet amendement vise à suivre la recommandation du professeur Jacques Fierens concernant la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme en matière de droit au respect de la

vie familiale. La Cour européenne a rappelé à de nombreuses reprises que « pour un parent et son enfant, être ensemble représente un élément fondamental de la vie familiale » et estime qu'une ingérence dans ce droit, protégé par l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme, ne peut être fondée que sur un « besoin social impérieux » (dernièrement Soares de Melo c. Portugal, 16 février 2016, § 88, et Barnea et Caldararu c. Italie, 22 juin 2017). La Cour a dit que « le fait qu'un enfant puisse être accueilli dans un cadre plus propice à son éducation ne saurait en soi justifier qu'on le soustraie de force aux soins de ses parents biologiques » (Soares de Melo c. Portugal, 16 février 2016, § 89). La Cour a également répété que l'éloignement de l'enfant du contexte familial est une mesure extrême à laquelle on ne devrait avoir recours qu'en tout dernier ressort. Pour qu'une mesure de ce type se justifie, elle doit répondre au but de protéger l'enfant confronté à un danger immédiat (Neulinger et Shuruck c. Suisse [GC], 6 juillet 2010, § 136). La durée du placement doit être la plus courte possible et tout doit être mis en oeuvre pour maintenir les liens familiaux et faciliter le retour de l'enfant au sein de sa famille (Olsson c. Suède (n° 1), 24 mars 1988, §§ 72 et 81). La Cour européenne a aussi affirmé qu'« il est clair qu'il est tout autant dans l'intérêt de l'enfant que les liens entre lui et sa famille soient maintenus, sauf dans les cas où celle-ci s'est montrée particulièrement indigne : briser ce lien revient à couper l'enfant de ses racines » et qu'il en résulte « que l'intérêt de l'enfant commande que seules des circonstances tout à fait exceptionnelles puissent conduire à une rupture du lien familial, et que tout soit mis en oeuvre pour maintenir les relations personnelles et, le cas échéant, le moment venu, « reconstituer » la famille » (Gnahoré c. France, 19 septembre 2000, § 59).

Pour mieux tenir compte de cette jurisprudence, le principe fondamental 10°, qui comporte déjà

le caractère subsidiaire de l'éloignement et le droit de l'enfant ou du jeune aux relations personnelles et aux contacts directs avec ses parents, est complété afin de viser explicitement le retour de l'enfant ou du jeune auprès de ses parents. »

6

Quelques constats

Pour les familles, les placements sont souvent vécus de manière très violente (à la fois par l'enfant et par les parents). Nous rejoignons cet avis et pensons d'ailleurs que ce sentiment est partagé par des professionnels de l'Aide à la Jeunesse. Il est d'ailleurs très difficile pour nous, professionnels, de prendre la mesure de la souffrance et de la culpabilité liées à la séparation. Cette violence ressentie pourrait s'expliquer notamment par un manque de compréhension du sens du projet d'éloignement des familles concernées par un placement.

De plus, les visites encadrées sont parfois mal vécues par les familles. Comment l'expliquer ? Nous pensons que le cadre proposé pour ces visites peut parfois sembler artificiel et manquer de naturel, de spontanéité. Les familles rapportent également des temps de visite trop espacés et trop courts. Serait-ce dû à un manque de moyens au niveau des services qui encadrent des rencontres parents-enfants ?

Les familles aspirent à voir leurs enfants dans de bonnes conditions, en étant respectées dans leur « culture familiale ». Nous observons effectivement qu'il existe trop peu « d'offres » qui permettent de travailler le lien à travers de véritables moments en famille (naturels, quotidiens

7

et, lorsque c'est possible, avec la famille élargie). Tous ces éléments trouvent évidemment leur source dans une forte demande de la part des familles, qui souhaitent disposer d'un maximum d'outils pour maintenir un véritable lien avec leurs enfants.

De manière générale, nous constatons également que le manque de moyens de notre secteur nous amène à des placements trop longs. Les situations trop souvent traitées en urgence, dans des contextes familiaux de plus en plus dégradés par des conditions de vie tout le temps plus déplorables et des enfants de plus en plus carencés et fragilisés. Parfois, ces placements sont également éloignés géographiquement, ce qui complique évidemment la tâche des parents. Ceux-ci ne trouvent d'ailleurs pas toujours leur place dans le projet mis en place autour de l'enfant. Ce manque de moyens provoque également un grand risque de décrochage de la part des parents au cours de la première année de placement lorsque le lien est trop peu travaillé. Enfin, les retours en famille sont bien trop compliqués après un placement de longue durée.

Un autre constat qui nous semble primordial de relever est que si nous ne pouvons minimiser le nombre de placements décidés pour des motifs graves, il nous faut aussi considérer le nombre important de placements ordonnés et prolongés du fait de la grande précarité des conditions de vie des parents et de carences sur le plan éducatif. Mais qu'est-ce qui est mis en place afin d'agir sur les causes de ce constat et non pas sur ces conséquences ? L'expérience montre que des placements se prolongent parfois durant des années, ponctués par des droits de visites, mais sans que parents et enfants aient la possibilité de réellement « vivre ensemble », de faire l'expérience

8

de temps de vie familiale. Ceci s'explique par les conditions matérielles de vie des parents mais aussi par la nécessité absolue de créer pour certaines familles des contextes de soutien à l'exercice de la fonction parentale.

C'est tout cela qui a suscité, chez les professionnels, une envie d'imaginer, de penser autrement, de réfléchir à un dispositif alternatif. Que faire donc pour accompagner et soutenir les relations familiales quand il y a eu placement ? Comment créer les conditions pour que « ces parents qu'on ne regarde pas », se sentent exister, reprennent confiance en eux et puissent ainsi créer une autre façon de vivre leurs liens familiaux ? Comment créer un contexte qui permette aux parents de sortir d'une position unique de prise en charge, indispensable mais parfois vécue comme persécutante, pour être « pris en compte » en tant que personnes, et en tant que parents restaurant des liens de façon progressive avec leurs enfants ?

« Un temps pour nous » c'est inventer un espace où les parents ne se sentent pas « sous le regard de » professionnels mais où ils peuvent « être », « vivre avec », « être dans l'échange avec d'autres parents », partager : des compétences, des savoir-faire, des expériences, des moments de vie.

9

Des objectifs

- » Créer un lieu de vie qui accueille parents et enfants quand le droit de visite au domicile n'est pas possible en ayant le souci que ce temps de vie familiale soit un temps de loisirs, de détente qui permette de recréer des liens, en tenant compte du fait que la reprise de contact entre parents et enfants peut être complexe et génératrice de souffrances
- » Permettre aux familles, à travers ce lieu de vie, de passer du temps dans un lieu avec une approche non-contrôlante
- » Permettre aux familles de profiter d'un lieu où elles pourront prendre plaisir à être ensemble et créer des souvenirs communs
- » Permettre aux familles de se retrouver dans des conditions optimales pour le bon déroulement du séjour
- » Offrir ce lieu de vie comme un « tremplin » pour parents et enfants afin que leurs rencontres puissent progressivement se dérouler de façon plus autonome

Le bâtiment

- » Soutenir les parents dans l'acquisition d'exemples relationnels nouveaux au cours de moments de la vie quotidienne et d'une démarche de groupe
- » Créer un contexte de vie familiale qui donne la primauté aux échanges entre pairs.
- » Envisager un fonctionnement démocratique où les familles s'impliquent dans la construction d'un vivre-ensemble
- » Affirmer la place centrale des familles
- » Permettre aux fratries de se voir réunies
- » Permettre davantage de rencontres avec la famille élargie

11

Un bâtiment, une opportunité

Situé sur la commune de Stavelot et géographiquement très proche de l'accès à l'autoroute de Malmedy, un bâtiment faisant office d'annexe au monastère de Wavreumont a été mis à la disposition de l'ASBL « Un monde à Part ». Implanté dans un cadre champêtre, cet ancien corps de ferme requiert une rénovation importante afin de trouver son utilité dans le futur. Celle-ci doit véritablement être pensée dans la logique du projet. Pour ce faire, la collaboration avec un architecte a déjà été entamée. Les potentialités sont gigantesques et nous réservent de belles perspectives pour le projet « Un temps pour nous ».

12

La vie de jour : vivre ensemble

Vous l'aurez compris, un des objectifs du projet « Un temps pour nous » est aussi de rassembler plusieurs familles (dans les limites de ce que rend possible le bâtiment, évidemment) afin créer un réel contexte de vie familial dans la construction d'un vivre ensemble qui favorise l'échange entre pairs. Pour ce faire, il est important d'imaginer l'aménagement du bâtiment avec cette idée en tête. Des espaces communs doivent être pensés et envisagés comme pour une famille nombreuse.

Salon/salle à manger

Nous imaginons un salon spacieux, afin que chacun y trouve sa place. Dans l'idéal, on y retrouverait des divans, un espace TV pour les soirées plus froides, un espace salle à manger avec une grande table qui permettrait de prendre les repas ensemble mais aussi de jouer, par exemple, à des jeux de société. Il pourrait également être intéressant que ce salon dispose d'un poêle à bois qui pourrait être une solution plus économique pour chauffer cet espace commun et qui permettrait également d'apporter un aspect participatif dans la vie commune en allumant le feu ensemble, par exemple.

13

Techniquement, il serait donc intéressant que ce salon profite de l'entièreté de la largeur du bâtiment. De plus et afin d'apporter suffisamment de lumière dans la pièce, nous imaginons une baie vitrée donnant sur la cour.

Cuisine

Une cuisine, ouverte sur le salon, pourrait permettre aux familles de prendre part à l'organisation des repas. Dans l'idéal, un îlot central pourrait permettre d'optimiser les rangements et de profiter d'une interaction maximale entre la cuisine et le salon. Des activités cuisines pourraient être organisées facilement dans ce cadre. Une arrière cuisine pourrait être un réel atout en termes de rangement mais surtout en termes de sécurité en rendant inaccessible aux enfants toute une série de produits et d'ustensiles.

Local de rangement

Un local de rangement, directement accessible à l'entrée du bâtiment pourrait permettre d'entreposer du matériel mais aussi de déposer, par exemple, bottines et vêtements de pluie en revenant de balade.

14

Local technique

Un local dédié à la maintenance du bâtiment, à l'accès au tableau électrique et à la chaudière ou pour tout autre aspect technique pourrait être envisagé. Ce local serait « interdit » d'accès aux familles.

WC

La présence d'un WC au rez-de-chaussée semble être indispensable pour éviter aux familles de monter à l'étage lorsque cela n'est pas nécessaire.

15

La vie de nuit : dans l'intimité

A contrario, il est important pour nous que chaque famille voit son intimité préservée lors de ces séjours. Toujours dans une logique de détente et de loisirs, nous pensons qu'il faut que chaque famille soit mise dans de bonnes dispositions pour vivre un chouette moment avec son ou ses enfant(s).

Chambres et salles de bains

Les chambres sont confortables mais d'une taille modeste afin de rester réaliste par rapport au nombre de chambre disponibles mais aussi parce que l'approche du séjour induit de passer un maximum de temps dans les espaces de vie commune. Dans l'idéal, chaque famille et chaque enfant dispose d'une chambre individuelle et d'une salle de bain en commun. Concrètement, cela représente donc 3 chambres adultes (2 pour les familles, 1 pour l'accompagnateur), 2 chambres enfants et 3 salles de bain. Chaque chambre adulte comprend un lit double, deux tables de nuit et une garde-robe. Les salles de douche comprennent une douche, un wc et un meuble de salle de bain avec lavabo, miroir et rangements. Chaque chambre enfant comprend un lit superposé et un lit simple et deux petites garde-robes. Une salle de bain complète l'installation.

16

L'extérieur

Un aspect à ne pas négliger

Le bâtiment se trouve dans une zone rurale, source d'une reconnexion à la nature. Les abords permettent l'organisation d'une vie à l'extérieur (quand la météo le permet, évidemment) : jeux d'enfants, barbecues, veillées autour du feu ou d'un braséro, etc. L'aménagement des espaces extérieurs au bâtiment reste donc un point important à ne pas négliger.

